



Les mandatsés CFDT  
au **CGOS**

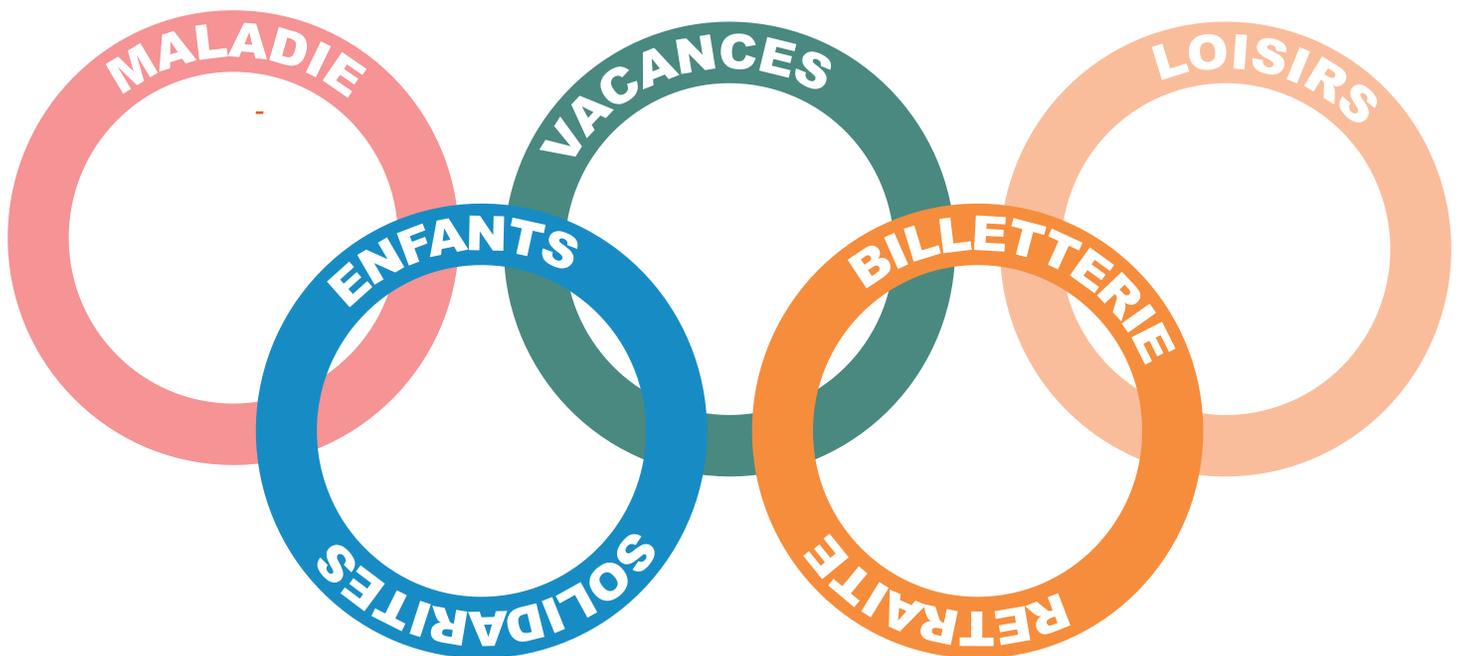


Santé-Sociaux  
Centre Val de Loire

**VOUS INFORMENT**

# PRESTATIONS CGOS 2024

La **CFDT** santé-sociaux vous présente ce livret régional actualisé qui répond à vos besoins : connaître vos droits CGOS en 2024 !



**Si les hospitaliers évoluent,  
leur protection sociale  
et  
leur action sociale  
doivent évoluer !**

Scannez  
et découvrez !



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag  
gratuite sur [unitag.io/app](http://unitag.io/app)



# SOMMAIRE

Espace Agent .....	p.1
Tranches de QF .....	p.1
Envoi CGOS .....	p.1
Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie.....;	p.2-3
Vacances .....	p.4
- Prestation Vacances Adultes et Famille	
- Chèques Vacances	
- Vacances : Libre Evasion et Offres Vacances	
Loisirs .....	p.5
- Titres Culture	
- Prestation Sports, Loisirs et Culture Adultes	
Enfants.....	p.6-7
- Prestation Naissance et Adoption	
- Garde d'Enfants, Centre de Loisirs, Accueil Péri-Scolaire et Soutien Scolaire	
- Garde d'Enfants de 0 à 6 ans - CESU	
- Prestation Etudes , Education et Formation	
- Prestation Sports, Loisirs et Culture Enfants	
- Prestation Vacances Enfants et Adolescents	
- Prestation Enfants en Situation de Handicap	
Solidarité.....	p.8-9
- Aides Remboursables	
- Aides Exceptionnelles Non-Remboursables	
- Aides Remboursable - Fonds Social Logement	
- Congé Solidarité Familial	
- Prestation Décès	
- Renseignements Juridiques	
Avantages Conso et Retraités.....	p.10
Billetterie.....	p.11
Agenda .....	p.12
La CFDT .....	p.13
Coordonnées Mandatés Régionaux .....	p.14

# ESPACE AGENT

Il doit être actualisé tous les ans , dès décembre pour ouvrir vos droits de l'année suivante.

Vous pouvez le faire tout au long de l'année.  
Ne passez pas à côté des aides, faites-le tout de suite....

**Que vous soyez actif ou retraité :**

**Titulaires et Stragiaires**

**Contractuels (dés votre premier jour de travail)**

**Les emplois aidés**

**Les agents en disponibilité d'office pour raison de santé**

**Les agents en congé de présence parentale, pendant la durée du congé**

**Les tuteurs**

**Agents à temps partiel (Les prestations sont versées à 100%)**

**Les apprentis**

**Retraités**

**Les personnels médicaux (uniquement pour les prix négociés)**



**La CFDT a obtenu les mêmes droits pour les**

**-Agents à temps partiel**

**-2 agents d'un couple hospitalier**

**-Contractuels dès leur premier jour de travail**

**La CFDT Santé Sociaux revendique le maintien des prestations CGOS pendant le congé parentale des agents**

## TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6	TRANCHE 7	TRANCHE 8
< à 510	DE 510,01 A 610	DE 610,01 A 710	DE 710,01 A 810	DE 810,01 A 910	DE 910,01 A 1 060	DE 1 060,01 A 1 295	> à 1 295,01 NON CONNU



## ENVOI CGOS

Gagnez du temps : Envoyez vos formulaires de prestations ou transmettre un complément d'information ou adressez un message au CGOS par courriel.

Vous devez vous connecter au site CGOS puis accéder à l'onglet **CONTACT**

Il est toujours possible d'envoyer vos demandes par courrier postal à votre délégation

**CGOS régional Centre Val de Loire**

**3 rue Paul Langevin**

**-CS 10011-**

**45 071 Orléans Cedex**

# Aide Sociale aux Agents en Situation de Maladie

## Pour les titulaires et stagiaires :

- La maladie ordinaire
- Le congé longue maladie
- Le congé longue durée (tuberculose, maladie mentale, poliomyélite, cancer et sida)

## Pour les contractuels :

- La maladie ordinaire
- Le congé de grave maladie



INDICES	TAUX Complément de salaire
De 0 à 370	46%
De 370,01 à 650	45%
De 650,01 à +	44%

La CFDT a obtenu l'augmentation de la prise en charge pour les plus bas indices



## AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

Maladie ORDINAIRE		Longue Maladie	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 mois plein traitement	Aucune	1 an plein traitement	Aucune
9 mois demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	2 ans demi-traitement	Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement.
Maladie de LONGUE DUREE Non imputable au service		Maladie de LONGUE DUREE Imputable au service	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
3 ans plein traitement	Aucune	5 ans plein traitement	Aucune
2 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.	3 ans demi-traitement	- Complément CGOS sur les 5 premiers mois à demi-traitement. - Les arrêts de maladie pouvant être continus ou discontinus.

# AGENTS CONTRACTUELS : MALADIE ORDINAIRE

Moins de 4 mois de Services		Entre 4 mois et 2 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
Indemnités journalières de la Sécurité Sociale	Aucune	1 mois plein traitement	Aucune
		1 mois demi-traitement	Complément CGOS sur le premier mois à demi-traitement.
		Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées



Entre 2 et 3 ans de Services		3 ans de Services	
PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS	PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
2 mois plein traitement	Aucune	3 mois plein traitement	Aucune
2 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.	3 mois demi-traitement	Complément CGOS sur les 3 premiers mois à demi-traitement.
Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale SI l'agent reste sous contrat	Complément CGOS sur le premier mois des IJ versées	Au-delà : Indemnités journalières de la Sécurité Sociale Si l'agent reste sous contrat	

# AGENTS CONTRACTUELS : GRAVE MALADIE

PRISE EN CHARGE ETABLISSEMENT	PRISE EN CHARGE CGOS
1ère année : plein traitement	Aucune
2e et 3e : demi-traitement	Complément CGOS sur les 2 premiers mois à demi-traitement.

## VACANCES ADULTE ET FAMILLE

Tranche de QF	MONTANTS
Tranche 1	230 €
Tranche 2	230 €
Tranche 3	190 €
Tranche 4	190 €
Tranche 5	150 €
Tranche 6	150 €
Tranche 7	100 €
Tranche 8	100 €
<b>Au plus tard le 31/01/2025</b>	

Le justificatif à produire : facture d'hôtels, Croisières, Camping, Club Vacances, ....

**Nouveauté 2024 : location de Van et Camping car**

Le prestataire Airbnb est accepté à condition d'avoir un numéro de SIRET

**Grâce à la CFDT vous pouvez aussi présenter une facture de transport collectif : AVION, BATEAU, CAR et TRAIN**



## CHEQUES VACANCES



QF	TAUX	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
Tranche 1	50 %	600 €	300 €	900 €
Tranche 2	50 %	600 €	300 €	900 €
Tranche 3	50 %	600 €	300 €	900 €
Tranche 4	30 %	600 €	180 €	780 €
Tranche 5	20 %	600 €	120 €	720 €
Tranche 6	10 %	600 €	60 €	660 €
Tranche 7	10 %	600 €	60 €	660 €
Tranche 8	10 %	600 €	60 €	660 €

Le calcul de la participation du CGOS dépend de votre épargne (mensualités de 30 à 150 € de 4 à 12 mois) et de votre QF.

Il est possible de commander les chèques-vacances sans épargner (de 150€ à 1 800€).

**Une seule demande par agent tous les 2 ans.**

**Attention ! Digitalisation à partir d'Août 2024**

Les chèques vacances sont cumulables avec la prestation vacances adultes et famille.

Le formulaire est à transmettre avant le 31 octobre 2024

## OFFRES VACANCES

### Prix Réduit et Prix Mini

L'offre Vacances a pour objectif de rendre les vacances accessibles au plus grand nombre d'agents et de retraités en leur proposant :

- Une participation incluse dans tous les tarifs des voyages proposés et dans les réductions affichées auprès des plus grandes agences de voyage.
- Une assurance voyage Assistance responsabilité civile/assistance/rapatriement/annulation

# TITRES CULTURE

## CONDITIONS :

Participation du CGOS à hauteur de 50%, les frais d'envoi restent à votre charge.

Le paiement peut se faire par :

**Chèque à libeller au nom de GLADY ou PAIEMENT EN LIGNE PAR CB**

Vous pouvez effectuer une (50€) ou deux ( 2 fois 25€) commandes de titres culture par an.

Le versement de cette prestation se fait dans la limite des budgets disponibles

**Le formulaire est à transmettre au plus tard le 30 novembre en formulaire Papier et le 31 Décembre 2024 si demande en ligne.**

**La durée de validité du titre culture est de 18 mois après l'année d'émission**



QF	Montant Agent	Participation CGOS	TOTAL CHEQUIER
1 commande	50 €	50 €	100 €
2 commandes	25 €	25 €	50 €

Privilégiez la commande en ligne qui est beaucoup plus rapide



## PRESTATION SPORTS LOISIRS ET CULTURE ADULTES

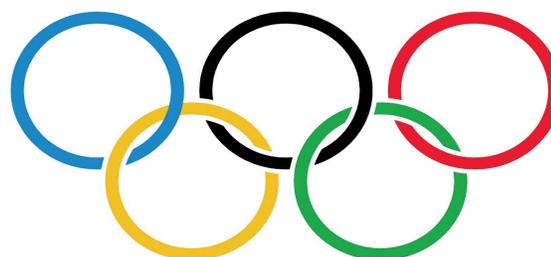
Envie de faire du sport, d'exercer une activité culturelle ou de loisirs?

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle par l'agent dans un club, une association ou autre organisme. Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

L'agent peut déposer plusieurs demandes par année civile dans la limite du montant de la prestation , pour la pratique de plusieurs activités sportives, culturelles ou de loisirs. Versée sur présentation du ou des formulaires C.G.O.S **remplis par l'organisme, et attestant d'une ou plusieurs activités sportives, de loisirs ou culturelles.**

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	80 €
Tranche 2	80 €
Tranche 3	80 €
Tranche 4	60 €
Tranche 5	60 €
Tranche 6	60 €
Tranche 7	40 €
Tranche 8	40 €

**Au plus tard le 30/11/2024**



La CFDT a limité la baisse des montants

# NAISSANCE/ADOPTION



## Vous attendez un heureux événement ?

Cette prestation est versée pour la naissance d'un enfant ou pour l'adoption plénière d'un enfant. Le montant est de **180 €**

# GARDE D'ENFANTS DE 0 À 6 ANS-CESU

Une seule attribution par an et par enfant est effectuée. Vous devez compléter l'attestation de garde

Tranche de QF	MONTANT CESU 2024 PAR ENFANT	
	AGE DE 0-3 ANS	AGE DE 4-6 ANS
Tranche 1	600 €	300 €
Tranche 2	600 €	300 €
Tranche 3	600 €	300 €
Tranche 4	500 €	250 €
Tranche 5	400 €	200 €
Tranche 6	300 €	150 €
Tranche 7	200 €	100 €
Tranche 8	200 €	100 €



Les commandes de CESU sont traitées en avril, juillet, octobre et décembre  
Le formulaire recto/verso est à envoyer avant le 30 novembre 2024

# CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

## Pour la garde d'enfants de 3 à 13 ans

La prestation prend en charge le soutien scolaire

Prestation versée pour chaque enfant.

Tranche de QF	Montant Plafond de la Prestation
Tranche 1	130 €
Tranche 2	110 €
Tranche 3	100 €
Tranche 4	90 €
Tranche 5	80 €
Tranche 6	70 €
Tranche 7	60 €
Tranche 8	50 €

# PRESTATION ETUDES ET FORMATION



**La CFDT revendique l'augmentation des montants de cette prestation, l'accès à l'éducation est une priorité**

Attention pour cette prestation :

- > **Cochez la case "demande la prestation PEEF"**
- > Constituez le dossier papier ou en ligne avant le 31 juillet 2024
- > Elle sera versée dès la validation du dossier

**MONTANTS de base 2024** : Variables selon le quotient familial et d'une année sur l'autre, les montants indiqués correspondent à un QF de 608.

Primaire du CP au CM2: **71 €**

Collège (de la 6ème à la 3ème) : **156 €**

Lycée / Enseignement général et technologique : **226 €**

Hébergement (sans condition de distance) : **341 €**

Lycée/ Enseignement professionnel : **272€**

Études supérieures : **851 €**

## SPORTS, LOISIRS ET CULTURE ENFANTS

Cette prestation a pour objet de participer aux frais engagés pour la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelle pour les enfants à charge fiscale, de 6 à 20 ans, dans un club, une association ou autre organisme.

Les dépenses d'équipements ne sont pas concernées par cette prestation.

PRESTATIONS SPORTS LOISIRS CULTURE	
Tranche de QF	Montants
Tranche 1	50 €
Tranche 2	50 €
Tranche 3	50 €
Tranche 4	40 €
Tranche 5	40 €
Tranche 6	30 €
Tranche 7	30 €
Tranche 8	30 €

Au plus tard le 30/11/2024

## VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS

Tranche de QF	Enfants et Adolescents avec Hébergement
Tranche 1	120 €
Tranche 2	120 €
Tranche 3	120 €
Tranche 4	90 €
Tranche 5	90 €
Tranche 6	90 €
Tranche 7	70 €
Tranche 8	70 €

Au plus tard le 31/01/2025

Cette prestation participe aux dépenses occasionnées par les vacances prises par l'enfant ou l'adolescent (17 ans), dans des structures agréées, en France ou à l'étranger.

Les voyages scolaires sont acceptés.

## PRESTATION ENFANT EN SITUATION HANDICAP

Variable selon le quotient familial.

Montant de base : 800 € (pour un QF de 608)

Forfait minimum versé au-delà du QF 1300 : 180 €

Montant maximum : 1200 € ( 150% de 800 €)

Cette prestation est versée pour votre enfant 19 ans inclus en situation de handicap.

L'enfant doit être à charge fiscale et âgé de moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours. Le taux d'incapacité doit être égal ou supérieur à 50 %.



# AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT



## AIDE LOCATION :

Frais d'agence, dépôt de garantie, 1er loyer

## AIDE DEMENAGEMENT :

Propres moyens ou professionnels,

## AIDE TRAVAUX :

Copropriété, handicap, dépendance, énergie durable

## AIDE ACCESSION A LA PROPRIETE :

Frais de notaire, frais d'agence, frais de raccordement

1. Aide accordée sur appréciation de la Commission des Aides et Secours (CAS)

2. Cumulables avec l'aide exceptionnelle remboursable dans la limite de 8000 €

3. Montant plancher de 400 €

4. Et dans la limite du taux d'endettement en vigueur.

=

**8000 €**

en 60 mois maximum

**La CFDT revendique un accès simplifié et des montants conséquents aux aides remboursables.**

**Attention : le fond social logement et l'aide remboursable sont cumulables dans la limite de 8000 €**

## AIDES NON REMBOURSABLES

Besoin financier à caractère social lié à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

**UNE PRESTATION POUR CHAQUE AGENT HOSPITALIER**

**Les mandatés CGOS CFDT (p.14) siègent à la commission et sont là pour vous aider dans vos démarches.**

**Le dossier est à imprimer sur votre espace et à envoyer 15 jours minimum avant. Il sera étudié lors de la commission qui a lieu une fois par mois.**

## AIDES REMBOURSABLES

Besoins financiers liés à des travaux, un achat de véhicule, des soins importants...

**PENSEZ AUX AIDES REMBOURSABLES**

**PAS DE QF PLAFOND**

**Jusqu'à 8 000 €uros par agent**



Cette prestation est versée :

- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de présence parentale**, pour s'occuper de son enfant gravement malade, handicapé ou accidenté.
- Lorsque l'agent cesse totalement ou partiellement son activité dans le cadre de son **congé de solidarité familiale**, pour s'occuper d'un proche souffrant d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital.

## PRESTATION DECES

Cette prestation est versée lors du décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé ou d'un enfant à charge fiscale.

**Le montant est de 750€ Brut.**

## RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

**Obtenez gratuitement un renseignement juridique** en matière de logement, consommation, droit de la famille, par téléphone ou par Internet, en indiquant votre numéro CGOS

- Tél. : 02 38 79 97 87 du lundi au vendredi (hors jours fériés)
- Par internet : [www.cgos.info](http://www.cgos.info) rubrique Vous et votre famille / Droits
- Ou en complétant le formulaire électronique disponible sur votre espace agent
- Ou par une plateformes sur votre espace agent (<https://cgos.prat.fr>)

The screenshot shows the 'Espace Agent' interface. At the top, there are links for 'FAQ' and 'Déconnexion'. The main heading is 'RENSEIGNEMENT JURIDIQUE'. Below it, a paragraph explains that users can get free legal advice on housing, consumption, and family law via phone or internet, using their CGOS number. A button labeled 'ACCEDER A LA PLATEFORME' is visible. Under 'Exemples de question', there is a dropdown menu with 'CONSOMMATION' selected. Below the dropdown, a question is displayed: 'Je viens de commander des billets d'avion sur un site internet pour un séjour à la Réunion, puis-je bénéficier d'un délai de rétractation ?'. A list of categories follows: IMMOBILIER, LOCATIF, VOISINAGE, SOCIAL DROIT PRIVE, FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE, and FAMILLE. On the left side, there is a sidebar menu with 'Mes services en ligne' expanded, showing 'Renseignement Juridique' as the selected option.

# AVANTAGES CONSO



- **ABONNEMENTS ET MAGAZINES**
- **CARTES ET CHEQUES DE REDUCTION**
- **VOITURES NEUVES**
- **VOITURES OCCASIONS**

Des avantages très intéressants, rendez-vous sur le menu :

[Le C.G.O.S & Vous](#)

## DEPART A LA RETRAITE

Vous partez à la retraite, vous voulez continuer à bénéficier des prestations CGOS? Pensez à mettre votre dossier à jour.

Le montant de la prestation varie selon l'indice de l'agent et le nombre d'années de services en position d'activité.

Sont prises en compte :

les années de services effectifs accomplies par l'agent dans un ou des établissement(s) adhérant au C.G.O.S au moment de son départ à la retraite.

Tranche d'Indice Majoré	Montant par année de service
< à 505	54 €
entre 506 et 765	49 €
> à 765	44 €

La date limite de la demande ne doit pas dépasser 5 ans après la date de départ.

# BILLETTERIE

La billetterie vous propose de nombreux spectacles de variétés, parcs d'attraction, ainsi que des offres telles que l'opéra, l'art dramatique, des expositions nationales, et de nombreux festivals dans notre région

Chaque agent peut bénéficier de 250€ de participation CGOS ainsi que leurs ayants droits

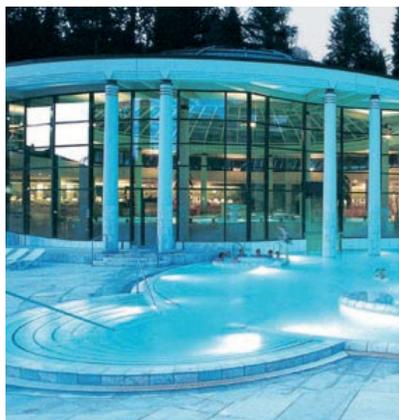
La participation annuelle du CGOS est de **250€ par agent et leurs ayants droits** (par exemple : pour une famille de 4 personnes, c'est 1 000€ par an)

Un agent célibataire bénéficie de deux places par offre.



Accédez au site  
Billetterie C.G.O.S :  
[www.avantages-loisirs.cgos.info](http://www.avantages-loisirs.cgos.info)

et découvrez les nombreuses  
**OFFRES DISPONIBLES**  
**EN LIGNE**



Accédez au site Loisirs  
C.G.O.S :  
[www.cgos.info](http://www.cgos.info)  
ou par tél au  
**01 70 56 59 24**  
du lundi au samedi  
de 10h à 18H

# AGENDA

Prestation	Dernier Délai	Imposable	Non-imposable
<b>Etudes, Education et Formation</b>	<b>31/07/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Vacances Adultes et Famille</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Vacances Enfants et Adolescents</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Vacances Enfants en situation de Handicap</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Chèques Vacances *</b>	<b>30/10/2024</b>		<b>X</b>
<b>Titres Culture *</b>	<b>30/11/2024 (papier) 31/12/2024 (en ligne)</b>		<b>X</b>
<b>Sports, Loisirs et Culture Adultes</b>	<b>30/11/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Sports, Loisirs et Culture Enfants et Adolescents</b>	<b>30/11/2024</b>	<b>X</b>	
<b>Loisirs et Accueils peri-Scolaire</b>	<b>31/01/2025</b>	<b>X</b>	
<b>Annuelle Retraités</b>	<b>21/10/2024</b>	<b>X</b>	
<b>CESU</b>	<b>30/11/2024</b>		<b>X</b>
<b>Retraite</b>	<b>5 ans après départ</b>	<b>X</b>	
<b>Décès</b>	<b>6 mois après décès</b>		<b>X</b>
<b>Naissance</b>	<b>6 mois après naissance</b>	<b>X</b>	

\* Dans la limite des budgets disponibles

**Pour 2025, la CFDT continuera son action en faveur des agents.**

**L'actualisation des tranches de QF à la hausse, va permettre de limiter les répercussions de la baisse des montants de base de certaines prestations, suite aux difficultés financières de la région.**

En 2024, la **CFDT Santé Sociaux** développe l'action sociale comme elle a su le faire en proposant de nouvelles prestations et contribue à améliorer celles existantes. Pour mettre en place des nouvelles prestations, les organisations syndicales et patronales doivent les valider dans votre instance régionale.

## **Maladie :**

La **CFDT Santé Sociaux** dénonce la dégradation des conditions de travail, et s'oppose toujours au recul de l'âge de départ à la retraite. La **CFDT** revendique le maintien de salaire des agents durant la maladie et des actions de prévention tout au long de la carrière pour prévenir l'usure professionnelle..

## **Aide financière :**

Face à la précarité, aux situations exceptionnelles, la **CFDT** revendique des montants conséquents pour les agents en difficultés.

## **Prestation Education :**

L'éducation des enfants est une priorité pour la **CFDT Santé Sociaux** qui met tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

## **Protection Sociale :**

La **CFDT Santé Sociaux** revendique une complémentaire pour tous les agents contractuels, stagiaires et titulaires.

Pour la **CFDT Santé Sociaux** veut un accord national respectant un haut degré de solidarité. tout en œuvre pour augmenter les aides notamment pour les études coûteuses.

## **Handicap :**

la **CFDT** santé-sociaux revendique l'accès à notre champ professionnel pour les personnes en situation de handicap.

**Cfdt:** L'ADHÉSION SERVICES c'est compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

REJOIGNEZ-NOUS  
[CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)

# VOS MANDATÉS CFDT CENTRE VAL DE LOIRE AU CGOS

**Vous avez une interrogation, n'hésitez pas à nous contacter.  
Toute l'équipe CFDT au CGOS se mobilise pour vous.**

**Carole ESCOLAN (28)**  
**06.83.45.36.55**  
[cescolan@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:cescolan@sante-sociaux.cfdt.fr)

**Jean-Claude TOUTAIN (41)**  
**07.70.91.11.03**  
[agettn41@gmail.com](mailto:agettn41@gmail.com)

**Jérémy EPINETTE (18)**  
**06.95.73.82.66**  
[jepinette@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:jepinette@sante-sociaux.cfdt.fr)

**DELLACHERIE Marie-Annick (45)**  
**06.21.46.50.70**  
[marie-annick.dellacherie@ch-sully-sur-loire.fr](mailto:marie-annick.dellacherie@ch-sully-sur-loire.fr)

**Céline JATTEAU (45)**  
**02.38.95.98.04**  
[cjatteau@ch-montargis.fr](mailto:cjatteau@ch-montargis.fr)

## GRILLES INDICIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

### Nouveau et Pratique

Des grilles indiciaires  
facile à consulter ...



**UNE QUESTION ?**  
**Besoin d'être accompagné•e ?**

**Je contacte :**